

SERVICE :

DIRECTION DES FINANCES

Service Budget

N° 3.13

objet : **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée délibérante le projet de Budget Supplémentaire de l'exercice 2017.

Le 6 décembre 2016, notre Assemblée adoptait le budget primitif de l'année 2017. Pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif doit pouvoir être corrigé, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget.

Par ailleurs, une décision modificative (DM) particulière doit être prise afin d'inscrire au budget 2017 les résultats 2016 constatés au compte administratif. Appelé Budget Supplémentaire, il peut également contenir de nouvelles ouvertures de crédits de dépenses et prévisions de recettes. C'est en ce sens une décision modificative, à la fois de reports et d'ajustements.

Le projet de budget supplémentaire qui vous est soumis s'établit, pour le budget principal, en dépenses et en recettes à la somme de 509.275.448,04€ dont 371.820.560,02€ pour la section d'investissement, et 137.454.888,02€ pour la section de fonctionnement. Sur ce projet de budget supplémentaire, les dépenses et les recettes s'établissent respectivement comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses réelles	135 334 239,02 €	Recettes réelles	23 991 301,66 €
Dépenses d'ordre	236 486 321,00 €	Recettes d'ordre	347 829 258,36 €
Total dépenses	371 820 560,02 €	Total recettes	371 820 560,02 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles	26 825 629,66 €	Recettes réelles	138 168 567,02 €
Dépenses d'ordre	110 629 258,36 €	Recettes d'ordre	- 713 679,00 €
Total dépenses	137 454 888,02 €	Total recettes	137 454 888,02 €

Sur les mouvements réels, la principale opération du budget supplémentaire est la reprise des résultats de 2016, ainsi que les décisions d'affectation qui en découlent.

Le compte administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 203.140.858,61€, dont 63.331.942,36€ pour le seul exercice 2016. Du côté de la section d'investissement, l'arrêté des comptes fait apparaître, au 31 décembre 2016, du fait de l'inscription d'un report d'emprunt de 60.000.000€, un besoin de financement de 71.675.610,14€. La nécessité de financer ce besoin impose l'affectation d'une partie de l'excédent cumulé de fonctionnement à la couverture de ce solde d'exécution d'investissement. Il en résulte que le solde de l'excédent de la section de fonctionnement fait l'objet d'une réinscription, dans le cadre de ce budget supplémentaire, sur la section de fonctionnement pour un montant de 131.465.248,47€.

Au-delà de la reprise des résultats cumulés des exercices antérieurs, le budget supplémentaire est l'occasion de procéder à quelques ajustements sur les prévisions validées lors du budget primitif voté en décembre 2016 ou de la décision modificative n°1 adoptée en mars de cette année. Il s'agit de montants d'ajustements modiques, puisque, hors dépenses imprévues et opérations d'ordre, les nouvelles dépenses de gestion courante inscrites représentent 0,49 % des montants votés au BP et à la DM1.

## **A. SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **I. Les recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement, hors opération d'ordre, affectation du résultat et équilibre de ce budget supplémentaire sont de -296.404,59€.

Même si l'ajustement réduit les crédits votés lors du budget primitif et de la DM1, ce budget supplémentaire contient quelques recettes exceptionnelles dont 93.700€ de recettes sur le programme triennal 2016-2018 mis en place avec le Burkina Faso.

Du côté des ouvrages littoral et Seine, un ajustement de l'échéancier de la participation de la ville de Sainte-Adresse aux travaux de réhabilitation des épis permet d'inscrire une recette supplémentaire de 197.250,67€.

Pour ce qui est du domaine routier, des recettes supplémentaires sont attendues pour un montant de 388.458,00€, correspondant à une participation de la SNCF pour le projet de contournement de FERRIERES-EN-BRAY (100.000€), des reversements suite aux acomptes sur marchés du fait de l'évolution négative des index retenus pour les révisions de prix (253.172€), le reste correspondant à un ajustement de la participation de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'effacement du seuil du pont de la route départementale 119.

Pour les ports départementaux, les recettes d'investissement sont revues à la baisse de 1.155.500€ du fait du retard sur les travaux de la porte éclose. La région Normandie versera sa contribution sur 2 années, ce qui nécessite de désengager 722.500€ sur l'année 2017 pour les inscrire sur 2018. L'autre recette de la Région concerne les travaux d'aménagement de l'avenue verte nord. Les 433.000€ attendus ne nous seront versés qu'en 2018. A l'inverse, une recette de 36.000€ en provenance de l'Agence de l'eau pour les études de continuité écologique et pour la mise en place d'un système anti braconnage fait l'objet d'une inscription d'un crédit supplémentaire au budget supplémentaire.

En dehors de ces recettes, les autres ajustements concernent les opérations d'affectation du résultat et d'équilibre du budget supplémentaire. Le principal ajustement des recettes d'investissement porte sur les emprunts. A fin 2016, il est constaté un report d'emprunts contractualisés en 2016, pour 60.000.000€ et pour lesquels l'encaissement a été réalisé sur 2017. Par ailleurs, avec l'adoption de l'affectation du résultat 2016 à hauteur de 71.675.610,14€ et une inscription de virement de la section de fonctionnement, c'est donc

une réduction de l'inscription du recours à l'emprunt de 47.387.903,89€ qui est proposée dans le budget supplémentaire.

## **II. Les dépenses d'investissement**

Après avoir réalisé la reprise des résultats à la fin de l'exercice 2016, le budget supplémentaire est l'occasion de réaliser les tombées d'autorisations de programme devenues caduques et sans utilité, ou bien encore de lisser les échéanciers de crédits de paiement en fonction de l'évolution des calendriers ou des difficultés rencontrées sur les études de programmation. Un rapport spécifique sur la gestion en autorisations de programme et autorisations d'engagement est soumis à votre examen au cours de cette même séance. C'est aussi l'occasion d'apporter quelques prévisions nouvelles.

Les propositions des directions pour ce budget supplémentaire viennent en réduction de 16.341.371,12€ du budget voté, en dehors des écritures d'ordre et d'équilibre.

Pour ce qui concerne les collèges, ce sont plus de 5M€ qui sont restitués à l'occasion de ce budget supplémentaire : 2,5M€ concernent le plan collèges pour la reconstruction du collège d'Oissel qui a pris 2 mois de retard, et 2,5M€ concernent les retards dans la réalisation des travaux de mise en accessibilité des collèges.

Sur le domaine routier, les crédits inscrits dans le projet de budget supplémentaire permettront de prendre en charge les études nécessaires à la réalisation des études inhérentes aux travaux de contournement de Ferrières-en-Bray pour 100.000€ (dépenses compensées par la participation de la SNCF). Suite à des dommages sur le domaine routier, sont proposés 229.846€ pour la réalisation des études et travaux de restauration du mur Raulo sur la RD 927 à Notre Dame de Bondeville et pour la remise en état du mur en terre armée et du dispositif de retenue, suite à un accident sur la RD 6238. Par ailleurs, un crédit de 23.100€ est transféré de l'opération sur la RD 6015 vers la mise en place de l'éclairage public de la commune de Bouville. Cette somme sera versée au SDE. De plus, 224.140€ sont inscrits pour permettra la reprise des chaussées sur les RD 278 sur la commune de Melleville et sur la RD 315 à Incheville.

Sur le secteur des ports, bacs et voies vertes, ce sont en net 2.619.000€ de crédits de paiement qui sont restitués à ce budget supplémentaire, avec quelques ajustements à la hausse, mais surtout des diminutions pour des reports de versements sur des exercices ultérieurs. C'est le cas pour les subventions pour la restructuration du quai en retour sur le port du Tréport, pour les pistes cyclables, pour la construction d'un canot à la Société Nationale de Sauvetage en Mer. C'est aussi le cas des travaux d'aménagement de l'avenue verte nord, reportés en 2018, ou de la construction d'un nouveau bac sur le passage d'eau de Quillebeuf-sur-Seine suite aux discussions finalisées avec le Département de l'Eure sur ce dossier.

En ce qui concerne les transports, il est proposé une diminution des crédits de paiement de 1,363M€ principalement du fait d'une réduction de la subvention à verser à la CODAH, dans le cadre du contrat d'agglomération pour la réalisation de la ligne de tramway (-1M€) et pour la mise en place du système billettique (-0,630M€).

Pour l'insertion sociale, la Commission Permanente du 19 octobre 2016 a accordé une subvention pour la construction d'un bâtiment chantier d'insertion sur la commune de Duclair (30.000€) et pour l'aménagement d'un point surgelé sur la commune de Criquetot-l'Esneval (24.000€). Or ces subventions n'ont pu être versées sur 2016. Aujourd'hui, le Département est sollicité pour le paiement de ces aides. Ainsi, ce sont 54.000€ qui sont inscrits sur le projet de budget supplémentaire.

Sur la politique de l'habitat, ce sont 900.000€ qui sont retirés des crédits votés. Cette diminution concerne principalement la mise en accessibilité des bâtiments classés établissements recevant du public, les aides à l'habitat des particuliers et le financement des résidences sociales.

Sur le domaine départemental, le budget supplémentaire est l'occasion de réduire les crédits de paiement votés lors du BP de 1.427.000€. Cette diminution masque une diversité d'ajustements dont quelques tombées d'AP. Au-delà de cette actualisation, de nombreux crédits sont restitués du fait de retard sur un certain nombre d'opérations (travaux d'accessibilité et PCET à l'hôtel du Département et autres bâtiments départementaux, pôle social du Havre, CMS de Bois-Guillaume, CMS du Trait, construction de la DR de St Pierre en Val, DR de Goderville, transfert de l'agence des routes de Clères à Pavilly). A l'inverse plusieurs lignes budgétaires sont ajustées à la hausse sur divers projets, dont les principaux sont l'entretien des bâtiments du programme d'investissement 2017 et le regroupement des centres d'exploitation des routes autour de Luneray, d'Ourville, de St Valery en Caux et de Gournay-en-Bray. Plusieurs autres opérations concernent principalement l'Hôtel du Département.

Sur les moyens de l'administration, 215.510€ sont inscrits pour tenir compte des adaptations nécessaires à l'organisation, en matière informatique et téléphonique. Ces crédits vont servir principalement à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques pour la MDPH. En effet, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement prévoit la mise en œuvre d'un système d'information commun aux différentes MDPH. Le Département de la Seine-Maritime est pilote dans ce projet de refonte du système d'information de la MDPH. Le reste concerne l'installation d'une billetterie à St Georges de Boscherville, la maintenance informatique des collèges, la mise en place d'un logiciel de gestion des moyens techniques des bacs, l'assistance à la dématérialisation, diverses mises à jour des différents systèmes d'information.

Au final, le projet de budget supplémentaire, pour la section d'investissement, se présente comme suit :

	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
Dépenses d'ordre	040	Opérations d'ordre de transferts en section	-713 679,00
	041	Opérations patrimoniales	237 200 000,00
		<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>236 486 321,00</b>
Dépenses réelles	020	Dépenses imprévues (dépenses)	20 000 000,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000,00
	20	Immobilisations incorporelles	51 449,30
	204	Subventions d'équipement versées	-9 148 616,45
	21	Immobilisations corporelles	-163 079,07
	23	Immobilisations en cours	-8 162 423,67
	4544109	Aménagement foncier A150 Croixmare-Barentin (Dépenses)	6 298,77
	4544110	Aménagement foncier liaison A28-A13 (Dépenses)	-125 000,00
		Autre	131 675 610,14
		<b>Dépenses réelles</b>	<b>135 334 239,02</b>
	<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>371 820 560,02</b>	

  

	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
Recettes d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	107 932 936,69
	041	Opérations patrimoniales	237 200 000,00
	040	Opérations d'ordre de transferts en section	2 696 321,67
		<b>Recettes d'ordre</b>	<b>347 829 258,36</b>
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	71 675 610,14
	13	Subventions d'investissement	-552 536,27
	16	Emprunts et dettes assimilées	-47 387 903,89
	23	Immobilisations en cours	254 131,68
	27	Autres immobilisations financières	2 000,00
			<b>Recettes réelles</b>
		<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>371 820 560,02</b>

## **B. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **I. Les recettes de fonctionnement**

Ce projet de budget comprend des ajustements par rapport au budget primitif voté le 6 décembre 2016.

La décision modificative n° 1 a été l'occasion d'ajuster quelques lignes budgétaires de fiscalité et de dotations. Depuis le Département a obtenu de nouvelles notifications nécessitant de corriger les inscriptions budgétaires déjà votées.

Hors reprise de résultat cumulé de fin 2016, écritures d'ordre, le projet du budget supplémentaire s'établit à 6.703.318,55€

Ainsi, la fiscalité directe est revue à la baisse de 883.631€, avec une diminution de la taxe foncière sur les propriétés bâties (-1,5M€) et une augmentation de la CVAE (+0,9M€). L'hypothèse retenue lors du budget primitif pour l'évaluation du produit de taxe foncière, à savoir une augmentation des bases de 2,2 % (1 % au terme de la loi de finances et 1,2 % de variation physique) s'avère avoir été trop optimiste. En réalité, l'augmentation n'est que de 1,8 % (0,4 % de variation nominale et 1,4 % de variation physique).

Sur la fiscalité indirecte, les prévisions sont en augmentation de 3,6 M€, grâce à une revalorisation de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance (+1,9M€), une attribution au titre de fonds national de péréquation des DMTO plus forte que les anticipations réalisées lors du BP (+7,4M€), un ajustement de la taxe d'aménagement (+0,7M€). En contrepartie, notre prévision de l'attribution du fonds de solidarité en faveur des départements a été surestimée. Il convient de la diminuer de 6,4M€.

Sur la partie des dotations de l'Etat, une diminution de 2,2M€ des crédits votés au BP est inscrite pour tenir compte de la notification de la DGF (-0,4M€), et des compensations fiscales de l'Etat (-1,8M€).

Par ailleurs, l'analyse du compte de gestion 2016 fait apparaître une évolution plutôt positive de l'actif circulant de la collectivité. En effet, la situation de nos créances s'est sensiblement améliorée sur l'année 2016. Ainsi une reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants est proposée à cette séance budgétaire pour 1.071.359€.

Pour les recettes de fonctionnement relevant de l'activité de la collectivité, sur le domaine des solidarités, le Département s'est porté candidat au fonds d'appui aux bonnes pratiques des services d'aide à domicile.

A ce titre, sur 2017, la collectivité devrait percevoir 295.487€, somme inscrite dans le projet de budget supplémentaire. De plus, la CNSA va financer un audit des services d'aide à domicile pour 30.000€. Sur les concours traditionnels de la CNSA, les notifications pour 2017 aboutissent à une revalorisation des dotations de 362.071€ (+245.508€ pour l'APA, +386.614€ pour la PCH et -306.051€ pour la MDPH). Pour la partie Conférence des financeurs et prévention de la perte d'autonomie, ce sont 1.375.987€ qui sont inscrits au budget supplémentaire (661.252€ pour le forfait autonomie et 714.735€ pour la prévention de la perte d'autonomie), ces recettes venant équilibrer les dépenses inscrites en dépenses de fonctionnement. Les charges de travail liées à la mise en place de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement font que la gestion des indus prend un peu de retard. Ainsi, les prévisions de recettes sont revues à la baisse de 200.000€. Par ailleurs, la CNSA va financer également le projet de refonte du système d'information de la MDPH afin que celui-ci soit partagé entre toutes les MDPH.

Du côté de l'insertion, la recette attendue du FAPI est plus importante que les crédits qui ont déjà été votés lors de la DM1. Une augmentation de 110.000€ est proposée au budget supplémentaire portant le montant total attendu du FAPI à 1,1M€. Les prévisions de recettes de recouvrement d'indus sont, quant à elles, revues à la baisse pour tenir compte de l'effet de la loi de finances 2017 sur le calcul du RSA. La conséquence est une diminution des indus et des rappels. L'estimation de l'impact est de 200.000€ (-150.000€ sur les allocations forfaitaires et -50.000€ sur les allocations majorées).

Sur la programmation 2015-2019 du FSE, les dépenses déjà réalisées et justifiées permettent de réajuster à la hausse la prévision de recette de 320.216€. De plus, sur le financement des expérimentations réalisées sur le projet SPIDER, la collectivité est en attente d'une recette FEDER de 35.565€ qui n'a pas été prévue lors du budget primitif. En

ce qui concerne les recettes FSE, les différentes actions en cours nécessitent certains ajustements, ce qui conduit à une inscription de recette complémentaire de 176.336,83€.

Dans le cadre de nos actions de soutien aux territoires, le Département a travaillé à la fusion des 3 structures SME, CDT et ATD76 et a permis la création de l'agence Seine-Maritime Attractivités. A ce titre, notre collectivité apporte un soutien financier à cette nouvelle structure, ainsi que son expertise technique dans plusieurs domaines. Ces prestations seront source d'une recette pour le Département, estimée à 200.000€, somme inscrite dans ce document budgétaire.

Au titre des actions relatives à la coopération internationale, le projet d'accès à l'eau dans la province du BAM entrepris en 2016 et notre partenariat avec la Tunisie vont générer une recette respective de 20.300€ et 29.310€.

Sur la gestion des espaces naturels sensibles, le Département bénéficie d'une régularisation favorable sur les financements de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les cellules d'animation et d'assistance technique dans le domaine de l'eau et de la biodiversité.

L'activité des bacs, sur 2017, va générer une recette complémentaire, non intégrée au budget primitif, de 1.629.000€. Cette somme provient pour 1.600.000€ du Département de l'Eure en régularisation, pour les années 2015 à 2017. Le reste correspond à une remise obtenue sur le marché Voith et à l'utilisation des appontements fluviaux par le Grand Port Maritime de Rouen. Par ailleurs, l'étude de la qualité environnementale du port du Tréport va générer une recette de 40.000€ qui fait l'objet d'une inscription des crédits à ce budget supplémentaire.

Pour la protection de l'environnement, 2 subventions de l'ADEME pour 34.000€ sont attendues. Ces recettes n'ont pas fait l'objet de prévisions jusqu'à présent.

Sur la politique sportive, la régularisation d'un dossier de subvention va générer une recette de 17.000€, somme inscrite dans le projet de budget supplémentaire.

Pour ce qui concerne notre politique culturelle, et plus particulièrement le développement du mécénat, la collectivité propose une recette de 94.500€ correspondant à des engagements de mécènes (70.000€), une subvention du GIP Normandie Impressionniste (23.000€) et l'achat d'un espace publicitaire (1.500€).

Du côté des moyens de l'administration, le Département a mis en place 2 protocoles transactionnels en lieu et place à 2 recours déposés. Ces transactions vont aboutir à une recette de 90.000€ pour le Département. Par ailleurs, les recettes estimées lors du budget primitif sur les remboursements de nos assurances peuvent être réajustées à la hausse de 153.500€, somme inscrite dans le BS.

Enfin en lien avec les dépenses de personnel, une convention pour les années 2016-2018 avec le FIPHFP permet à la collectivité de bénéficier de prises en charge. Pour l'année 2017, une recette de 226.520€ a été votée au budget primitif. Toutefois, nous allons percevoir un solde pour l'année 2016 qui n'a pas fait l'objet d'une inscription. Ce sont 341.720€ qui seront versés au Département, somme inscrite au BS.

## **II. Les dépenses de fonctionnement**

Sur la section de fonctionnement, ce sont 26.825.629,66€ de crédits de paiement supplémentaires qui sont proposés, dont 7.093.492,66€ au titre des opérations réelles hors opérations d'équilibre.

Ces 26M€ sont principalement composés d'un montant de 19,7M€ au titre des dépenses imprévues.

Sur les dépenses de fonctionnement relatives au secteur des personnes âgées et personnes en situation de handicap, ce sont 1.523.195€ qui sont inscrits en complément des crédits votés lors de l'adoption du budget supplémentaire :

- 714.735€ pour les aides à la prévention de la perte d'autonomie (dépenses compensées par une recette, dans le cadre de la conférence des financeurs)
- 748.460€ pour le forfait autonomie (dépenses compensées en partie par une recette)
- 30.000€ pour l'audit des services d'aide à domicile (compensé par une recette)
- 30.000€ pour les cartes mobilité inclusion

Du côté de l'action sociale et l'insertion, ce sont 119.000€ qui sont sollicités, pour :

- + 37.000€ pour la CAF pour la régularisation annuelle sur le RMI
- + 15.150€ pour le financement du marché Accompagnement du projet «développer la participation des usagers aux politiques sociales et médico-sociales»
- + 74.170€ pour prendre en considération les modifications des conditions de versement des acomptes de subvention. L'acompte est passé de 70 % à 80 % de l'aide.
- + 6.650€ pour les gens du voyage et migrants, au regard des réalisations des 2 derniers exercices
- +10.000€ pour les actions collectives menées en UTAS
- - 4.000€ pour le micro crédit personnel au regard des dépenses réalisées ces dernières années
- - 20.000€ pour les frais de gestion de l'ASP sur le financement des CUI, CAE et CDDI

Pour les partenariats avec les organismes à vocation économique est proposée l'augmentation des crédits votés au budget primitif de 162.800€. La principale augmentation est liée à l'accompagnement que va réaliser le Département au fonctionnement de SMA. Celle-ci est compensée partiellement par un ajustement à la baisse des crédits pour les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion. Pour les aides à l'emploi, les crédits pour les aides à l'emploi d'insertion sont diminués de 81.292,51€ du fait de la moindre réalisation des créations d'emplois sur les années 2013 à 2015. Sur le soutien aux filières, les crédits sont ajustés, à la baisse, les engagements pris sont moins importants que ce qui avait été anticipé. Pour ce qui est des aides à l'agriculture, les crédits consacrés à l'élevage ne sont pas suffisants pour couvrir l'accompagnement sanitaire dont les modalités d'intervention ont été proposées à cette même séance. Une inscription de 150.000€ est incluse dans le projet de budget supplémentaire. Enfin, pour les aides aux actions touristiques, ce sont 32.000€ qui sont inscrits pour couvrir les frais de fonctionnement de l'OGS.

Pour la coopération internationale, ce sont 32.500€ qui sont inscrits afin de procéder au solde de dossiers d'appels à projets pour le BAM.

Sur la politique de l'habitat, un crédit de 25.000€ est inscrit pour permettre la réalisation d'une mission d'évaluation de l'actuel schéma d'accueil des gens du voyage (étude financée paritairement par le Département et l'Etat).

Pour les collègues, 584.000€ sont inscrits sur la section de fonctionnement pour tenir compte principalement de la situation du collège Jean Zay au Houlme. Dans l'attente des résultats des diagnostics et études, il est demandé 324.000€ pour l'éventuelle nécessité d'installer des bâtiments démontables, ainsi que 150.000€ pour l'adaptation aux règles d'évacuation du site des locaux existants. Par ailleurs, 100.000€ sont nécessaires à la mise en place de

loges d'accueil aux collèges Dunant à Aumale, Les Acacias au Havre, et d'un local pour le factum du collège d'Offranville. Enfin, 60.000€ sont inscrits pour permettre la fermeture du collège Guy Moquet au Havre.

De plus, il est inscrit un crédit de 66.500€ dans le cadre de la lutte contre la radicalisation. La collectivité souhaite agir auprès de l'ensemble des classes de 3<sup>ème</sup> du département. L'intervention devrait s'étendre jusqu'en 2018. Pour la seule année 2017, un crédit de 66.500€ s'avère nécessaire pour mener les journées d'information envisagées. Une évaluation de l'expérience sera réalisée avant de s'engager pour 2018.

En ce qui concerne les infrastructures, les dégâts sur le réseau routier sont à la fois source de recettes de fonctionnement, mais également de dépense en vue de sa remise en état. Ainsi, ce sont 192.777€ qui sont inscrits dans ce budget supplémentaire.

Pour les ports départementaux, un crédit de 80.000€ est inscrit pour permettre la réalisation d'une étude sur la qualité environnementale portuaire pour les 2 ports départementaux.

Le transport des enfants en situation de handicap, du fait de la forte augmentation des prises en charge (+14,5 % entre les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 et 69 circuits supplémentaires), nécessite des crédits supplémentaires valorisés à 1,050M€.

La réalisation d'une manifestation ce mois-ci pour les 40 ans du Pont de Brotonne nécessite un abondement de crédit au maximum de 56.000€.

Au titre de la politique culturelle, sur le pass'culture, une réduction de 37.482,50€ est inscrite dans le projet de budget.

Sur le développement du mécénat, pour la manifestation «Jumièges à ciel ouvert 2019», une inscription de crédit de 5.000€ va permettre la prise en charge de la rémunération du commissaire d'exposition.

Sur les charges d'assurance de la collectivité, les crédits votés lors du BP sont revus à la baisse de 24.800€ (-5.000€ pour les litiges, -19.800€ pour le coût des assurances).

Pour les dépenses de personnel, un crédit supplémentaire de 30.000€ est proposé pour la mise en œuvre du projet de formation accompagnements individualisés. La mise en place de la réorganisation des UTAS nécessite d'avoir recours à des prestations de déménagement. Cette dépense n'a pas été envisagée lors de la préparation du budget primitif et nécessite une inscription budgétaire de 50.000€. De plus, lors de la séance du mois de mars, il a été acté l'accueil de 5 apprentis supplémentaires. Les crédits ont alors été positionnés sur le budget principal, mais avec les recrutements en cours, il est nécessaire de ventiler ces crédits sur les 3 budgets annexes que sont le laboratoire agrovétérinaire, le parc départemental et le parc zoologique de Clères.

Dans le cadre de la gestion active de la dette, un crédit supplémentaire de 719.000€ est inscrit au budget supplémentaire afin de prévenir une éventuelle hausse des taux d'intérêt (50 points de base sont ainsi provisionnés).

Enfin, les modifications des prévisions budgétaires des budgets annexes ont pour incidence de générer une augmentation de la dépense sur le budget principal de 28.842€.

Ainsi le budget supplémentaire en section de fonctionnement se présente comme suit :



	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal		Chap.	Libellé chapitre	Budget principal	
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	107 932 936,69	Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-713 679,00	
	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 696 321,67				Recettes d'ordre	-713 679,00
		Dépenses d'ordre	110 629 258,36					
Dépenses réelles	022	Dépenses imprévues (dépenses)	19 732 137,00	Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	226 500,00	
	65	Autres charges de gestion courante	1 910 627,70		73	Impôts et taxes	3 590 298,00	
	017	Revenu de solidarité active	72 880,00		731	Impositions directes	-883 631,00	
	016	APA	60 000,00		74	Dotations, subventions et participations	1 716 866,68	
	015	Revenu minimum d'insertion	37 074,00		017	Revenu de solidarité active	-82 973,00	
	66	Charges financières	719 250,00		016	APA	370 995,00	
	67	Charges exceptionnelles	173 700,00		75	Autres produits de gestion courante	384 538,67	
	011	Charges à caractère général	2 335 560,96		77	Produits exceptionnels	309 365,00	
	012	Charges de personnel et frais assimilés	334 400,00		78	Reprises sur amortissements et provisions	1 071 359,00	
	014	Atténuations de produits	1 450 000,00			Autre	131 465 248,47	
		Dépenses réelles	26 825 629,66			Recettes réelles	138 168 567,02	
		Total Dépenses de fonctionnement	137 454 888,02			Total Recettes de fonctionnement	137 454 888,02	

### C. EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Une fois la reprise des résultats de 2016, les crédits supplémentaires inscrits et les crédits restitués, il reste à établir l'équilibre du budget supplémentaire. Sur chacune des 2 sections du budget, une somme est inscrite au titre des dépenses imprévues (20 M€ pour les dépenses imprévues de la section d'investissement et 19,8 M€ pour la section de fonctionnement). Au-delà de ces inscriptions, il est proposé d'inscrire un virement complémentaire de la section de fonctionnement au financement de la section d'investissement. Ainsi, l'apport de cette recette permet, pour obtenir l'équilibre de la section d'investissement, de réduire le recours à l'emprunt de 47.387.903,89€.

### D. LES BUDGETS ANNEXES

Ce budget supplémentaire est également l'occasion d'intégrer les résultats de 2016 et de procéder à quelques ajustements.

#### I. Parc zoologique de Clères (M52)

Le budget supplémentaire permet d'ajuster les prévisions pour tenir compte d'une régularisation sur les amortissements, ce qui permet de revoir à la baisse la subvention d'équilibre provenant du budget principal sur la section de fonctionnement.

Sur la section d'investissement, le budget supplémentaire est négatif : l'ajustement de l'amortissement est compensé par une réduction du virement de la section de fonctionnement de 269.104,05€, et les prévisions de dépenses sont revues à la baisse pour tenir compte d'un décalage dans la réalisation des travaux, bien qu'un crédit supplémentaire de 14.500€ soit inscrit pour les travaux neufs et maintenance.

Sur la section de fonctionnement, en recette, c'est donc la réduction de la subvention d'équilibre (274.941,67€ €) qui vient compenser la réduction du virement à la section d'investissement apparaissant en dépense.

#### II. Restaurant Administratif (M52)

Sur ce budget annexe, le budget supplémentaire intègre la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi qu'une régularisation des prévisions de dotations aux amortissements.

Du côté des dépenses, un ajustement des crédits pour le gros entretien des locaux est inscrit dans ce budget supplémentaire. Les recettes de la section d'investissement permettent l'inscription d'un crédit en dépenses imprévues.

Sur la section de fonctionnement, quelques dépenses en complément de la dotation aux amortissements sont réajustées en augmentation, comme un crédit de 5.000€ pour assurer la prise en charge des analyses réalisées par le laboratoire. L'équilibre est obtenu par une augmentation de la subvention de fonctionnement du budget principal de 30.380,69€.

### **III. Parc Départemental (M52)**

Tout comme pour le budget principal, sur le budget du parc, il convient de réinscrire les résultats cumulés au 31 décembre du dernier exercice.

Ainsi, ce sont 600.623,42€ de solde d'exécution de la section d'investissement qui sont inscrits dans ce budget supplémentaire, en recette, sur le chapitre 001. Un ajustement à la baisse des amortissements de 174.583,31€ permet de réduire le virement de la section de fonctionnement de 156.000€. Sur la section de fonctionnement, il est repris le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016 de 464.538,87€.

Du fait du financement de ce budget par un principe de facturation, cet excédent est repris sur le budget principal. Ce budget supplémentaire est aussi l'occasion d'ajuster quelques crédits de fonctionnement supplémentaires. Ainsi, 6.300€ sont proposés pour tenir compte des besoins d'équipements de protection individuelle, ainsi que 2.500€ pour la prise en charge des dépenses d'utilisation des badges Liber-t. A l'inverse, une réduction des crédits de 10.000€ est proposée sur la ligne budgétaire des assurances, le montant étant connu de manière certaine à présent.

Sur la gestion du personnel, il est proposé un virement de 260.000€ du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » vers le chapitre 012 « charges de personnel ». En effet, l'ensemble des OPA du parc ont opté pour l'intégration à la fonction publique territoriale. De ce fait, la prise en charge des frais de personnel se fait désormais sur le chapitre 012.

Il est proposé une dotation pour dépense imprévue de fonctionnement de 318.983,31€, ce qui permet d'aboutir à l'équilibre de ce budget supplémentaire.

### **IV. Crèche administrative (M22)**

Le projet de budget supplémentaire de la crèche prévoit un ajustement des prévisions de crédit nécessaires à la réalisation des écritures d'amortissement. Au-delà de ces ajustements, pour obtenir l'équilibre du budget supplémentaire, il est nécessaire d'augmenter de 33.641,52€ la subvention d'équilibre émanant du budget principal.

### **V. Laboratoire agrovétérinaire (M52)**

Je vous rappelle que le laboratoire dispose d'un budget spécifique depuis le début de cette année. Ainsi, il n'y a aucune reprise de résultat de 2016. Le budget supplémentaire consiste donc en un simple ajustement des prévisions votées lors du budget primitif. Ainsi sur la section d'investissement, il n'y a pas d'augmentation des prévisions, mais un seul redéploiement entre les chapitres 20, 21 et 23.

Sur la section de fonctionnement, une augmentation des crédits de 6.200€ (entre les dépenses de personnel pour 5.200€ et les dépenses à caractère général pour 1.000€) font également augmenter la prévision de subvention d'équilibre émanant du budget principal.

Au global, le budget supplémentaire des budgets annexes s'établit comme suit :

		Parc zoologique de CLERES	Restaurant administratif	Parc départemental	Crèche administrative	Laboratoire agrovétérinaire	TOTAL
Investissement	Recettes	- 104 629,62 €	154 097,04 €	270 040,11 €	127 969,54 €	- €	<b>447 477,07 €</b>
	Dépenses	- 104 629,62 €	154 097,04 €	270 040,11 €	127 969,54 €	- €	<b>447 477,07 €</b>
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	Recettes	- 275 608,67 €	30 380,69 €	464 538,87 €	127 969,54 €	6 200,00 €	<b>353 480,43 €</b>
	Dépenses	- 275 608,67 €	30 380,69 €	464 538,87 €	127 969,54 €	6 200,00 €	<b>353 480,43 €</b>
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	<b>Recettes</b>	<b>- 380 238,29 €</b>	<b>184 477,73 €</b>	<b>734 578,98 €</b>	<b>255 939,08 €</b>	<b>6 200,00 €</b>	<b>800 957,50 €</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>- 380 238,29 €</b>	<b>184 477,73 €</b>	<b>734 578,98 €</b>	<b>255 939,08 €</b>	<b>6 200,00 €</b>	<b>800 957,50 €</b>
	<b>Equilibre</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Voici les principaux éléments qui constituent le projet de budget supplémentaire qui vous est soumis.